



**POSSIBLE !**  
[www.fce.cfdt.fr](http://www.fce.cfdt.fr)

**Branche IEG**  
**Retraites**

Juillet 2019

## **REFORME DES RETRAITES**

### **La CFDT poursuit les concertations, sans blanc-seing ni concession !**

*Ce jeudi, Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites (HCRR), a présenté aux partenaires sociaux ses préconisations pour la réforme des retraites avant de les remettre au Premier ministre. Ce moment marque la fin d'une première étape de la concertation initiée il y a plus d'un an et dans laquelle la **CFDT** a pris toute sa part.*

Cette réforme est essentielle et doit donner confiance à tous ceux qui doutent : les jeunes qui doutent de pouvoir un jour bénéficier d'une retraite décente, les actifs qui redoutent d'être lésés dans leurs droits à la retraite, les salariés proches de la retraite qui s'inquiètent sur le montant de leur future pension....

Dans ce contexte, la **CFDT** a œuvré pour que le gouvernement n'insère pas dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 des mesures paramétriques visant notamment à accélérer la réforme Touraine (allongement de la durée de cotisation). Cette intention devra être confirmée à la rentrée.

**En revanche, la CFDT réaffirme son opposition à la mise en place d'un âge de référence du taux plein à 64 ans, quelle que soit la carrière du salarié. Une mesure injuste et injustifiable !**

Le HCRR a rappelé quelques fondements du système qu'il propose :

- **Un système public par répartition et contributif** : l'ensemble des actifs cotisent pour les retraités, ce qui garantit la robustesse du dispositif.
- **Un système universel en points** qui permet de valoriser chaque période travaillée dès la première heure, mais aussi de prendre en compte des périodes d'aléas : maladie, chômage...Ainsi que la situation des «poly pensionnés».
- **Un système plus juste, notamment vis-à-vis des femmes**, avec par exemple, des points complémentaires attribués dès le premier enfant, des pensions de reversions plus équitables...

Il s'agit d'une première étape car de nombreuses questions demeurent en suspens et devront être débattues dès la rentrée de septembre, en amont du projet de loi.

Dans les IEG, la **CFDT** participe activement depuis près d'un an au groupe de travail paritaire avec les employeurs de la Branche pour construire des mesures spécifiques. Celles-ci doivent permettre de réaliser une transition adaptée du régime spécial vers le nouveau système. Pour la **CFDT**, le maintien des droits des salariés des IEG ne s'oppose pas à une réforme plus large et plus juste socialement. **Il revient à l'Etat, aux employeurs et aux organisations syndicales de prendre leurs responsabilités, d'être force de proposition pour préserver les droits acquis et corriger les situations pénalisantes.**

**La CFDT poursuit la concertation et n'acceptera aucune dégradation des conditions de retraite des agents des IEG!**

**Contactez votre représentant syndical**

**ou par courriel à : [ieg@fce.cfdt.fr](mailto:ieg@fce.cfdt.fr)**

#### **COORDONNÉES DU SYNDICAT / LIAISON**

**FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT**

47-49, avenue Simon Bolivar / 75019 Paris / Tél. : 01 56 41 53 00 / Fax : 01 56 41 53 01

Mail : [fce@fce.cfdt.fr](mailto:fce@fce.cfdt.fr) / Site : [www.fce.cfdt.fr](http://www.fce.cfdt.fr)

